

1

(N^o 462.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 26 AOUT 1842.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. DE LEHAYE, au nom de la commission des naturalisations, sur la demande du sieur Pierre-Corneille Bonkain.

MESSIEURS,

Par requête en date du 19 décembre 1838, le sieur Pierre-Corneille Bonkain, né au Sas-de-Gand (Zélande), le 13 avril 1783, demande la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire est venu s'établir à Gand en 1800, y a contracté mariage avec une demoiselle de cette ville, dont il a aujourd'hui huit enfants.

Il n'a pas cessé de résider en Belgique, de sorte qu'il pouvait invoquer les dispositions de l'art. 133 de la Constitution, et, par l'accomplissement des formalités prescrites, obtenir la grande naturalisation. Ne connaissant point ces dispositions il n'a pu en profiter.

Le sieur Bonkain est boulanger; il possède une certaine aisance, et sa conduite a paru aux autorités consultées devoir lui mériter la faveur qu'il sollicite.

Le Rapporteur,

J.-J. DE LEHAYE.

Le Président,

F. DU BUS, AÎNÉ.
